

### **Calendrier de remises des notices**

Si vous pensez pouvoir collaborer à l'élaboration des nouvelles notices, nous vous invitons à prendre contact avec la personne du Comité de Pilotage chargée de votre période ou de votre domaine, en lui indiquant vos compétences (publications, travaux) et vos propositions.

**Deux dates de livraison sont fixées par an : la date de la première livraison est le 20 septembre et la date de la seconde livraison est le 20 février.**

Le CP se réunit en visioconférence au début du mois de novembre pour examiner les notices livrées en septembre et au début du mois de mars pour les notices livrées en février.